

AMAP Draguignan Lune étoile
AMAP-D du Flayosquet
AMAP du Cagnet des Maures
AMAP du Golfe -Cogolin
AMAP de Lorgues
AMAP de Aups Moissac
AMAP des Olivades

Digne, le 24 juin 2011

Monsieur Le Président du Conseil Général
du Var
390, Avenue des Lices – BP 1303
83076 TOULON Cédex

à

Monsieur Le Président du Conseil Général,

La SARL d'abattage et de découpe du Pays Dignois a tenu son assemblée générale le jeudi 7 avril. 2011. Les comptes d'exploitation présentent un certain déficit dû principalement à la maladie professionnelle touchant un cadre du personnel de l'établissement

Cet abattoir a une histoire singulière :

Cette SARL d'abattage et de découpe du Pays Dignois est un service public et sa rentabilité, s'il doit y en avoir une, est sociale autant qu'économique.

L'abattoir de Digne a été mis aux normes européennes et maintenu ouvert. C'est un abattoir multi-espèces utilisé par des grossistes et des éleveurs ; grâce à la volonté du Pays Dignois, de la Chambre d'Agriculture 04 et d'un petit groupe d'éleveurs qui désiraient faire de la vente directe, un atelier de découpe a été créé dans les locaux de l'abattoir.

Cet atelier a été entièrement financé par des fonds publics (Etat, Pays Dignois).

La gestion a été confiée à une SARL composée principalement de 18 éleveurs qui ont pris chacun une part de 1000 € pour constituer le capital social.

Suite à la faillite de la SARL d'abattage, la SARL de découpe a repris la gestion de l'abattoir. On comprend facilement que l'abattoir était indispensable à l'atelier de découpe et que cette nouvelle activité a relancé l'ensemble. Sa disparition pourrait mettre en danger 18 exploitations d'éleveurs.

Fort de ce succès, la SARL d'abattage et de découpe a ouvert son capital à de nouveaux membres.

Plusieurs AMAP ont pris des parts (1000€ chacune) : l'idée étant de soutenir cette initiative, l'implication des consommateurs est importante dans ce genre de structure pour mettre en évidence le maintien d'un commerce de proximité et de qualité. C'est aussi un soutien aux éleveurs : la disparition de l'abattoir et de l'atelier de découpe mettrait en danger une vingtaine d'exploitations d'éleveurs. Une analyse plus approfondie des comptes d'exploitation et de bilan de l'abattoir permettra sans aucun doute de vérifier la pérennité de l'entreprise.

Tout ceci s'inscrit dans notre combat pour le maintien d'une agriculture paysanne.

La volonté politique des décideurs locaux est aussi un facteur important pour la survie de ce genre de structure.

Dans ce genre d'installation, les investissements sont souvent très élevés et doivent être effectués par de l'argent public, en amont des utilisateurs paient les services rendus en abattage et découpe.

Cette structure se trouve donc cette année fragilisée financièrement : ces difficultés sont conjoncturelles et non structurelles. Les consommateurs que nous sommes ont l'honneur de solliciter la Collectivité Territoriale que vous représentez afin que vous apportiez votre aide financière à la SARL d'abattage et de découpe du Pays Dignois et participiez par votre soutien à cette gestion pour éviter les dérives et pour garder la maîtrise d'un outil au service de tous.

En souhaitant que cette lettre retienne votre attention nous vous prions de recevoir monsieur le président du Conseil Général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour les AMAP
Sylvain RIOU

